REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE CLERIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 4-82/2017

Date de convocation : 21 septembre 2017
Date d'affichage : 21 septembre 2017

Objet : Acquisition de la parcelle E 439 située Place Henri Bossanne et de la parcelle C 288 située au Bois maclé

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept septembre à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.
Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice - MANEVAL Frédéric - BOISSIEUX Thierry - SILVESTRE Rachel - WOZNIAK Jean-Marie - BETON Brigitte - DERBIER Paul - JUVENON Marie-Hélène - TRAINEAU Marie-France – ANGE Josiane - GRANGER Franck – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie - GIROT Dominique .
Absents excusés : AUROUX François - GRACIANO Manu - CAMU Géraldine - GIRERD-CHANEL Laurence
Absents : BAILLIEZ Anne-Sophie
Procurations : Manu GRACIANO à Frédéric MANEVAL – Géraldine CAMU à Fabrice LARUE – Laurence GIRERD-CHANEL à Brigitte BETON – François AUROUX à Jean-Marie LABLANQUI.

Brigitte BETON a été élue secrétaire de séance.

Considérant d'une part que la maison construite sur la parcelle E 439 et située en face de l'église pourrait être incluse dans le projet d'aménagement de la Place Henri Bossanne.

Considérant d'autre part que cette maison et ses éléments deviennent dangereux (toiture défectueuse, nid de guêpes, pigeons) et qu'il pourrait être envisagé de la démolir pour créer un véritable parvis devant l'église.

En accord avec M. DUCHESNE, le propriétaire, le Maire propose d'acquérir la parcelle E 439 aux conditions suivantes :

- Surface : 220 m²
- Prix : 60 000 €
- Y compris la parcelle C 288 située Bois Maclé (560 m²)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (17 voix pour, 1 voix contre – Rachel SILVESTRE),

DECIDE d'acquérir les parcelles E 439 et C 288, situées Place Henri Bossanne et Bois Maclé, pour un montant total de 60 000 €.

DECIDE de prendre à sa charge les frais de notaire qui vont découler de cette acquisition.

AUTORISE le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette parcelle.

DIT que les crédits suffisants seront inscrits au budget pour permettre le financement de cette opération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 28 septembre 2017

<u>Le Maire</u>

MAIRIE DE CLERIEUX
REPUBLIQUE FRANÇAISE
26 (Drôme)

Fabrice LARUE